

IN CORSICA,
S'IMPEGNA
L'EUROPA
PER U NOSTRU
AVVENE

Point d'information PAC 2021- 27

Bastia – u 1 d'aprile di u 2021

COLLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Uffiziu di u Sviluppo
Agricu è Rurale di Corsica
Office du Développement
Agricole et Rural de Corse



Point d'information PAC 2021- 27

- 1 - La période de « TRANSITION » 2021-2022
- 2 - Les Eléments concernant la « RELANCE »
- 3 - Les négociations de la PAC 2023-27
- 4 - Le volet corse des « INTERVENTIONS » du « PSN »
 - a) Installation
 - b) Investissements
 - c) ICHN
 - d) MAEC

1 - La période de « **TRANSITION** » 2021-2022

- Poursuite du PDRC pour 2021 et 2022 :
 - Règlement UE 23 Décembre 2020
 - Fonds pris sur la période 2021-27
 - Maintien des mesures (sauf MAEC surfaciques), et continuité des engagements sur le RDR4 pour DJA et CAB
 - Prolongation des Appels à Projet
- Modification du PDRC en cours (V9) :
 - Intégration des fonds supplémentaires (dont ICHN)
 - Bonification des mesures d'investissement
 - Intégration de la partie « RELANCE » (EURI)

2 - Les Eléments concernant la « RELANCE »

- Relance CdC :
 - Volet agricole Pianu Rilanciu Sviluppu
- Relance Etat :
 - 370k€
 - Appel à projet BEA-Biosécurité
- Relance UE :
 - Règlement EURI lié au COVID 19 = bonification de taux sur certains investissements avec une enveloppe limitée, sans contrepartie Etat.
 - Non-régression environnementale : 64% des crédits sur l'environnement (pastoralisme, arbo de montagne... à confirmer)

3 - Les négociations de la PAC 2023-27

- Confirmation du périmètre d'intervention de la CdC/ODARC par courrier du Ministre de l'agriculture le 13 janvier
- Règlement PAC : TRILOGUE en cours :
 - Propositions de finalisation des règlements PAC (FEADER/FEAGA)...
 - Incertitude du calendrier relatif aux renouvellements du parlement et de la Commission.
- Les projets de règlements :
 - 1 Plan Stratégique National (PSN) unique par Etat Membre (EM) regroupant les interventions du 1^{er} (FEAGA) et 2nd pilier (FEADER) établit selon un processus transparent.
 - Le contenu des PSN est détaillé dans une suite logique : évaluations des besoins, stratégie d'intervention, **description des interventions**, plan financier, cadre de performance
 - Simplification de l'architecture (du nombre et du type d'instruments d'aide) et du cadre de conformité vers un suivi de la performance (résultats à atteindre)
 - Le volet Corse du PSN = interventions mutualisées + spécifiques

Les types d'intervention de la PAC post 2020

FEAGA

Aide de base au revenu (BISS)

Aide redistributive complémentaire au revenu (CRISS)

Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (CYSIF)

Programmes pour le climat et l'environnement (ECO SCHÉMA) y compris MAB, HVE, paiement « système »

Aides couplées au revenu

Programmes sectoriels (OCM)

FEADER

Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion (MAEC, CAB, API,PRM)

Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques (ICHN)

Paiements Natura 2000 et zones à restrictions environnementales

Investissements matériels et/ou immatériels

Installation des jeunes agriculteurs et jeunes entreprises rurales

Outils de gestion des *risques* (primes d'assurance, fonds de mutualisation)

Coopération

Echange de connaissances et d'informations

Les objectifs thématiques obligatoires

- Les 9 objectifs de la future PAC sont les suivants:
 - assurer un revenu équitable aux agriculteurs;
 - accroître la compétitivité;
 - rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
 - agir contre le changement climatique;
 - protéger l'environnement;
 - préserver les paysages et la biodiversité;
 - soutenir le renouvellement des générations;
 - dynamiser les zones rurales;
 - garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé.



4 – volet Corse du PSN : Les catégories d'intervention PAC 2023-27

- Le volet Corse du PSN = interventions mutualisées (avec les autres régions) + interventions spécifiques corses
- Calendrier
 - Proposition architecture en cours
 - Budget connu d'ici Fin Avril/Début Mai :
hypothèse « ISO » ?, Mais changement possible du taux de Cofinancement (à la hausse => moins d'enveloppe en sub) et budget MAEC/CAB inclus.
 - Préparation d'une V0 nationale du PSN à l'été (1^{er} pilier et 2nd pilier sur les grandes interventions) pour discussion « informelle » auprès de la K (commission européenne)
 - Envoi à la Commission Européenne de la V1 « officielle » fin 2021 pour négociation.
- Un modèle de fiche « simplifié » ? (par ex : taux Max)

4 – volet Corse du PSN : Les catégories d'intervention PAC 2023-27

68 - Investissements

	Agricole	Non agricole
Productif	- invest exploitations production/transformation - IAA	- invest forestier
Non-productif	- infrastructures d'amélioration des terres	- Peuplements forestiers - services de base - DFCI

65 - AgroEnvironnement

- CAB
- API
- PRM
- MAEC surfaciques

66 - zone soumises à contraintes

ICHN

69 - Installation

DJA

Focus sur les interventions

- DJA
- Investissements
- MAEC
- ICHN



4 – Interventions : les différentes rubriques

- Niveau PSN = Fiche standard

- Description de l'intervention garantissant une contribution efficace à la réalisation du ou des objectifs de l'UE

- Conditions d'éligibilité

- Définition des montants et taux d'aide (taux max)

- Cadre de performance:

Montant d'aide unitaire annuel prévu, indicateur de réalisation, allocation financière indicative pour l'intervention

- Niveau régional : Appels à projets plus détaillés

- Taux d'aide précis et conditions spécifiques (modulations, exceptions, matériels prioritaires...etc)

4a – Intervention : DJA

- Maintien du parcours et réflexion sur sa durée
- Réduction du nombre de modulations
- Maintien des obligations de formations
- Réflexion sur le montant

4b – Interventions : Investissements

- Hypothèses
 - Production et transfo à la ferme : taux max 75% à moduler (cf. enveloppe)
 - Transfo (IAA) = maxi 40% ? (attente Lignes directrices agricoles)
 - Infrastructures (amélioration des terres et pastoralisme : taux max 100% ?

4c – Intervention : ICHN

- Budget UE tient compte du cofinancement qui augmente pour l'Etat (65% UE contre 75% actuellement) avec une Enveloppe totale en discussion
- Maintien des montants unitaires, en relation avec l'évolution des revenus de la ferme Corse ?
- Caractère redistributif (majoration 25ha actuellement)
- Taux de Chargement si demande UE
- + de 65 ans

4d – Intervention : MAEC

- Objectif de simplification dans la mise en œuvre par une réduction des combinaisons
- Ligne de partage avec le premier pilier, qui privilégie le maintien de bonnes pratiques (par ex entretien)
- Obligations de cadrer avec la nomenclature du règlement PAC (indicateurs de réalisations)
- Thématiques identifiées en relation avec les besoins issus du diagnostic Fr et Corse:
 - 1 - Restauration et maintien des mosaïques du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies
 - 2 - Préservation et régénération de corridors écologiques favorables à la biodiversité sur les parcelles agricoles
 - 3 - Revitalisation et protection des sols
 - 4 - Lutte intégrée et protection de la qualité de l'eau